Suivi questions CA 2023-12-12

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses proposées pour le conseil	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
1	2023-12-10 16:31:40	Florian	Bobeuf		droit de réponse suite à la derniere intervention	par rapport a la réponse d'octobre2023 de l'élue concernant la limitation potentielle de minéralisation (aires de stationnement en particulier!), il n'a été fait mention que des projets futurs: mais quelles initiatives avez vous pour ceux actuels à convertir? également, faites vous affaire avec les responsables des hyperliens qui n'ont pas été nommé?	Mme Sigouin va documenter	AMS : arrondissement suit de près le projet participatif de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Suite à l'adoption du PALTÉ, plusieurs modifications réglementaires ons été introduites dans la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement.		
2	2023-12-10 23:43:12	Pascale	Papin		Camions lourd qui continue de passer sur Wellington + réfection rue	Bonjour, Comme la réglementation est en vigueur depuis un bout de temps, j'ai rejoins le Ministère des Transport étant donné que je croyais que c'était eux qui allait faire en sorte que le règlement soit respecté mais je me suis fait dire que c'était la Ville qui en était responsable. J'ai donc téléphoner à l'arrondissement pour me dire que vous preniez note de ma plainte que les camions lourd continuait de passer en tout temps mais que je devrais faire une plainte à la police. Est-ce vraiment le cas? Serait-il possible pour vous de faire une surveillance prolongée sur au moins une semaine afin de remettre des constats au réfractaire afin que ca cesse? Un matin voilà 2 semaines environ j'ai pu prendre en photo de chez moi 5 camions avec des conteneurs entre Robert Bourassa et Peel. De plus, j'ai vu que vous aviez changer d'avis sur la réfection de la rue au même endroit....c'est de mal en pis. Prévoyez-vous faire cela avant le printemps?	(LP) merci a M. Hernandez de documenter. Concernant l'état de la chaussée. Le comtpe rendu de la soirée Griffintown indique que "Des travaux de resurfaçage de la chaussée sont prévus en 2024 sur la rue Wellington, entre les rues Murray et Ann. M. Bissonnette a par ailleurs mentionné en début de semaine que " Des interventions de nid de poule ponctuels sur la rue Wellington seront effectués avec une fréquence de suivi de la situation mensuellemenet .Il ajoute : " considérant l'état de dégradation avancé des infrastructures et de l'entretien démesuré attendu de nos équipes à ce stade de dégradation. Pour rappel, il s'agit d'une rue artérielle. Nous allons évidemment relancé nos collaborateurs du central pour tenter d' intégrer cette rue au programme 2025. DAUP: Les services policiers sont effectivement en charge de l'application réglementaire sur cette question. Nous aborderons le sujet lors des travaux de la table de sécurité urbaine, afin de sensibiliser les responsable du PDQ20.	TSL : les camions sont interdits dans Griffintown, la signalisation est en place et la carte de camionnage est à jour. C'est le SPVM qui est chargé d'appliquer le règlement. Il est possible de remplir un formulaire disponible en ligne pour signaler les infractions routières en choissisant le quartier Ville-Marie Ouest. C'est le PdQ 20 qui surveille ce secteur. Des travaux de resurfaçage de la rue Wellington auront lieu en 2024.		
3	2023-12-12 09:36:24	Marc	Boissé-Kippen		Projet de réaménagement du Nordelec	Quels sont les mécanismes en place pour garantir que les préoccupations des résidents concernant la préservation du caractère résidentiel, la proportion des espaces commerciaux et l'intégration de logements abordables sont prises en compte dans le projet de réaménagement du Nordelec ?	Le maire va commenter.	BD : toutes les recommandations de l'OCPM seront analysées et commentées par l'arrondissement. Les recommandations sont prises en considération.		

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses proposées pour le conseil	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
4	2023-12-12 09:50:32	Patrick	Rhéaume Espinoza		Terrains Nordelec	Comment le conseil d'arrondissement justifie-t-il la possibilité d'une augmentation significative de la hauteur des bâtiments proposée à 44 mètres, par rapport à la limite réglementaire établie à 25 mètres dans le cadre du projet de réaménagement du Nordelec? Ceci, en tenant compte des implications visuelles, esthétiques, et patrimoniales pour l'ensemble du quartier, et plus précisément, en ce qui concerne la préservation du paysage urbain et de l'identité architecturale historique unique. Question de suivi: Quels sont les engagements concrets pris par la municipalité pour garantir que les ajustements au projet Nordelec respecteront les accords précédents, notamment ceux établis dans le Règlement 06-039-1 (2012), en matière de dimensions permises pour les projets immobiliers ?	Merci a M. Hernandez de documenter. DAUP: Le projet présenté dans le cadre de la consultation de l'OCPM en 2023 est une révision du projet approuvé en 2012. Dès 2012, le projet soumis avait une hauteur de 44 m pour l'ilot A constitué du bâtiment existant. Tel qu'exposé lors des consultations, le projet prévoit pour l'ilot B des variations de hauteur, afin de permettre une meilleure gradation et modulation des hauteurs afin de s'harmoniser avec le cadre bâti existant, tant celui du Nordelec, de la Redpath, que des bâtiments de plus faible hauteur sur la rue Richardson et permettra de réduire l'emprise au sol des bâtiments à construire sur l'îlot B. Ce faisant, le projet vise la création d'espaces libres au sol en multipliant les ouvertures dans le cadre bâti afin de conserver des vues dans l'axe est-ouest, tant au niveau du sol que pour les étages supérieurs tout en permettant la création de passages et en favorisant le verdissement de l'îlot. Plus de 65% de l'îlot serait occupé par un bâtiment d'une hauteur inférieure à 25m, tel qu'autorisé actuellement. Le projet soumis intègre les impératifs des protections des vues présentes au plan d'urbanisme et de protection des bâtiments d'intéret patrimonial. Question de suivi: Une fois le rapport de l'OCPM obtenu, les ajustements requis seront effectués au projet de règlement d'article 89 (3) et à la modification au PU dans les meilleurs délais. Les dimensions permises seront cristallisées par l'adoption des Règlements et les demandes de permis devront s'y conformer.	BD : ce projet de développemnt est un projet complexe. C'est son 3e passage devant l'OCPM en 16 ans (2007, 2011 et 2023). L'ensemble des demandes de la communauté sont prises en compte. Il y a des écarts entre les demandes du promotueur et la volonté de l'arrondissement. L'arrondissement est à l'écoute des résidents du quartier. Le rapport de l'OCPM sera disponible en 2024.		

Suivi questions CA 2023-12-12

Horodatage	S'agit-il d'une question ou d'un commentaire ?	Avez-vous soumis votre question par Internet ?	Le citoyen veut-il lire sa question ?	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Courriel ou numéro de téléphone	Sujet de l'intervention (1000 caractères maximum)	Réponses proposées pour le conseil	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
AUCUNE QUESTION												